

**TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND  
(FONDS EN LIQUIDATION)**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 246 801 dinars, un actif net de 5 205 319 dinars et un résultat net bénéficiaire de 160 352 dinars.

A notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

Le fonds « TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND » détient :

- Des parts du fonds « CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP » dont la valeur, au 31 décembre 2022, s'élève à 114 932 dinars et dont l'encours des obligations « SERVICOM 2016 » représente 23,26 % de son actif net.

La société SERVICOM passe par des difficultés financières et n'a pas honoré ses engagements envers les détenteurs des obligations. Cette situation ainsi que le traitement comptable adopté par le fonds pour la comptabilisation de ces obligations et les intérêts y relatifs ont été détaillés au niveau de la note 3.1.

En l'absence d'un test de dépréciation qui détermine la valeur recouvrable de cette créance, nous ne pouvons pas estimer l'impact éventuel sur les états financiers du fonds.

## **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Le fonds « TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND » n'a pas procédé à la répartition des sommes distribuables dans le délai de cinq mois depuis la clôture de l'exercice conformément aux dispositions de l'article 26 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- ✓ Le fonds « TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND » est en situation de liquidation à la suite de l'expiration de sa durée de vie. La décision de la liquidation du Conseil du Marché Financier date du 12 octobre 2021.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une

opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 01 septembre 2023  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**ECC MAZARS**  
**Mourad FRADI**

**BILAN COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2022 ET 31 DECEMBRE 2021**  
(Unité : en D.T.)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	<b>3-1</b>	<b>115 697,268</b>	<b>2 361 454,124</b>
a - Actions et droits rattachés		-	1 652 789,344
b - Obligations et valeurs assimilées		-	591 086,032
c - Titres OPCVM		115 697,268	117 578,748
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3-3</b>	<b>5 131 103,480</b>	<b>3 259 635,789</b>
a - Placements monétaires		-	3 000 000,000
b - Disponibilités		5 131 103,480	259 635,789
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>			
a - Débiteurs divers		-	-
c - Immobilisations nettes		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 246 800,748</b>	<b>5 621 089,913</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-6</b>	<b>25 146,002</b>	<b>28 962,520</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-7</b>	<b>16 335,567</b>	<b>14 907,581</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>41 481,569</b>	<b>43 870,101</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>4 866 436,596</b>	<b>5 398 688,789</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>338 882,583</b>	<b>178 531,023</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		178 531,023	46 639,392
b - Sommes distribuables de l'exercice		160 351,560	131 891,631
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 205 319,179</b>	<b>5 577 219,812</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 246 800,748</b>	<b>5 621 089,913</b>

**ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2022 ET 31 DECEMBRE 2021**  
(Unité : en D.T.)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3-2</b>	<b>976,349</b>	<b>204 096,105</b>
a - Dividende		-	199 797,543
b - Revenus des obligations et autres valeurs		976,349	4 298,562
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>3-4</b>	<b>274 762,787</b>	<b>44 345,959</b>
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		263 751,655	38 460,863
d - Intérêts sur comptes courants		11 011,132	5 885,096
e - Revenu des autres placements monétaires		-	-
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>275 739,136</b>	<b>248 442,064</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>3-8</b>	<b>-100 921,102</b>	<b>-104 719,995</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>174 818,034</b>	<b>143 722,069</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>3-9</b>	<b>-14 466,474</b>	<b>-11 830,438</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>160 351,560</b>	<b>131 891,631</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>160 351,560</b>	<b>131 891,631</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-	-
<b>RESULTAT NON DISTRIBUABLE</b>		<b>-532 252,193</b>	<b>196 767,344</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-136 634,101	80 963,077
Var. plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-390 058,339	125 921,127
Frais de négociation de titres		-5 559,753	-10 116,860
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-371 900,633</b>	<b>328 658,975</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2022 ET 31  
DECEMBRE 2021**  
(Unité : en D.T.)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>-371 900,633</b>	<b>328 658,975</b>
a - Résultat d'exploitation	160 351,560	131 891,631
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-136 634,101	80 963,077
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-390 058,339	125 921,127
d - Frais de négociation de titres	-5 559,753	-10 116,860
<b>AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	-	-
<b>AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	-	-
<b>a - Souscriptions</b>		
- Capital		
- Régularisation des sommes non distribuables		
- Régularisation des sommes distribuables		
- Droits d'entrée		
<b>b - Rachats</b>	-	-
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-371 900,633</b>	<b>328 658,975</b>
<b>AN 4 - <u>ACTIF NET</u></b>		
a - en début de l'exercice	5 577 219,812	5 248 560,837
b - en fin de l'exercice	5 205 319,179	5 577 219,812
<b>AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u></b>		
a - en début de l'exercice	960,000	960,000
b - en fin de l'exercice	960,000	960,000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>5 422,207</b>	<b>5 809,604</b>
<b>AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>-6,67%</b>	<b>6,26%</b>

## **Notes aux états financiers au 31/12/2022**

### **NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :**

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND est un fonds commun de placement de catégorie mixte de distribution, régi par le code des organismes de placement collectif destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et dédié principalement aux investisseurs institutionnels.

Le fond a reçu l'agrément du CMF le 11 Février 2016 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 5 ans depuis sa date de constitution soit le 15 Juillet 2016.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

L'Amen Bank a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêtés.

### **2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fond figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **2.4 CESSION DES PLACEMENTS :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon

le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédé est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 CAPITAL :**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.7 SOMMES DISTRIBUABLES**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

#### 3.1 PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2022 à 115 697,268 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% actif
<b>TITRES OPCVM</b>				
CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP <sup>1</sup>	91 652	100 896,037	114 931,608	2,19%
AL AMANAH PRUDENCE	60	7896,630	765,660	0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>91 712</b>	<b>108 792,667</b>	<b>115 697,268</b>	<b>2,21%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>91 712</b>	<b>108 792,667</b>	<b>115 697,268</b>	<b>2,21%</b>

<sup>1</sup> L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé :

- La restructuration de l'emprunt obligataire comme suit :
  - ✓ la modification du taux de l'emprunt, selon la catégorie, (Fixe 11,6% au lieu de 8,2% et variable TMM+4,6% au lieu de TMM+3%) ;
  - ✓ la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de l'année 2020.
- L'engagement de l'émetteur d'affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », à concurrence respectivement de 33 333 actions et 16 667 actions pour Tunisian Fundamental Fund.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT. A cet effet, Tunisian Fundamental Fund a annulé les intérêts constatés sur cet emprunt jusqu'à 16 avril 2019 et a procédé par la suite à la suspension de la constatation des intérêts. Il est à noter qu'aucune dépréciation sur les échéances en principal n'a été constatée. L'emprunt a été cédé courant l'exercice 2022 pour un total, y compris les intérêts nets de retenue à la source, de 100 196 DT.

Les sorties du portefeuilles titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêt courus nets	Prix de cession ou Remboursement	plus ou moins value réalisées
Actions	1 518 041,135		1 548 188,840	30 147,705
Obligations	589 204,150	2 796,610	171 794,716	-420 206,044
<b>TOTAL</b>	<b>2 107 245,285</b>	<b>2 796,610</b>	<b>1 719 983,556</b>	<b>-390 058,339</b>

### 3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour la période allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2022, la somme de 976,35 dinars détaillés comme suit :

	<b>Du 01/01/22 Au 31/12/22</b>	<b>Du 01/01/21 Au 31/12/21</b>
Revenus des actions	0,000	199 797,543
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	<u>976,349</u>	<u>4 298,562</u>
	<b>976,349</b>	<b>204 096,105</b>

### 3.3 PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2022 à 5 131 103,480 dinars reparti comme suit :

<b>DÉSIGNATION</b>	<b>Valeur au 31/12/2022</b>	<b>% actif</b>
<i><u>DISPONIBILITES</u></i>		
AVOIRS EN BANQUE	5 129 541,502	97,77%
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	-	-
INTERETS COURUS SUR COMPTE COURANT	1 561,978	0,03%
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>	<b>5 131 103,480</b>	<b>97,79%</b>

### 3.4 REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Les revenus des placements monétaire arrêtés au 31 décembre 2022 à 274 762,787 dinars sont répartis comme suit :

	<b>Du 01/01/22 Au 31/12/22</b>	<b>Du 01/01/21 Au 31/12/21</b>
Revenus des certificats de dépôt	263 751,655	38 460,863
Revenus sur comptes de dépôt	<u>11 011,132</u>	<u>5 885,096</u>
	<b>274 762,787</b>	<b>44 345,959</b>

### 3.5 CAPITAL :

Les mouvements sur le capital de TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND pour la période allant du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022 s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>
<b>Capital au 01 Janvier 2022</b>	<b>5 398 688,789</b>
Nombre de part	960
Nombre de porteurs de parts	5
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
<b>Autres mouvements</b>	
Frais de négociation de titre	- 5 559,753
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	- 136 634,101
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	- 390 058,339
Régularisations sommes non distribuables	-
Droit de sortie	-
<b>Capital au 31 décembre 2022</b>	<b>4 866 436,596</b>
Nombre de part	960
Nombre de porteurs de parts	5
Taux de rendement	-6,64%

### 3.6 OPERATEURS CREDITEURS :

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2022 à 25 131,002 dinars répartie comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Gestionnaire	23 377,104	25 187,331
Dépositaire commission de dépôt	1 555,401	3 359,011
Dépositaire commission de clearing	213,497	416,178
	<u>25 146,002</u>	<u>28 962,520</u>

### 3.7 AUTRES CREDITEURS DIVERS :

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2022 à 16 350,563 dinars répartie comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Etat RS à payer	8 555,360	2 981,477
Commissaire aux comptes	7 280,230	10 994,555
Publications CMF	48,735	450,655
Redevances CMF	451,242	480,894
	<b>16 335,567</b>	<b>14 907,581</b>

### 3.8 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire conformément au règlement intérieur du fonds.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1,5% HT par an de l'actif net, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

Une commission de surperformance sera prélevée au bout de la cinquième année par le gestionnaire, si TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND réalise un rendement sur cinq ans supérieurs à 33,82% en intégrant les distributions annuelles de dividendes, soit un taux de rendement de 6% par an capitalisé sur 5 ans.

Cette commission est de 20% HT, calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur cinq ans réalisés et le taux de rendement minimum exigé de 33,82%.

L'Amen BANK assure les fonctions de dépositaire du TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND. Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

Pour l'ensemble de ses services, l'Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT par an de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT par an à partir de la troisième année, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement.

Une commission de clearing de 500 DT HT est prélevée la première année, ladite commission passera à 700 DT HT à partir de la deuxième année. La commission de clearing est prélevée quotidiennement et versée trimestriellement au dépositaire.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022 s'élèvent à 100 921,102 dinars et se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/01/22</b>	<b>Du 01/01/21</b>
	<b>Au 31/12/22</b>	<b>Au 31/12/21</b>
Rémunération du gestionnaire	93 808,297	97 369,760
Commission de dépôt	6 253,905	6 491,337
Commission de clearing	858,900	858,898
	<b>100 921,102</b>	<b>104 719,995</b>

### **3.9 AUTRES CHARGES :**

Les autres charges s'élèvent à 14 466,474 dinars pour la période allant du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<b>Du 01/01/22</b>	<b>Du 01/01/21</b>
	<b>Au 31/12/22</b>	<b>Au 31/12/21</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 732,300	5 654,215
Redevances CMF	5 255,377	5 454,905
Autres frais	478,797	721,318
	<b>14 466,474</b>	<b>11 830,438</b>

**NOTE N°5 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :**

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>287,228</b>	<b>258,793</b>	<b>159,564</b>	<b>212,086</b>	<b>233,977</b>
Charges de gestion des placements	-105,126	-109,083	-99,514	-101,496	-107,991
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>182,102</b>	<b>149,710</b>	<b>60,05</b>	<b>110,59</b>	<b>125,986</b>
Autres charges	-15,069	-12,323	-11,468	-11,578	-11,945
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>167,033</b>	<b>137,387</b>	<b>48,582</b>	<b>99,012</b>	<b>114,041</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-3,736
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>167,033</b>	<b>137,387</b>	<b>48,582</b>	<b>99,012</b>	<b>110,305</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	-	-	-	3,736
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-142,327	84,336	244,763	48,862	-20,36
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-406,311	131,168	-14,466	-40,11	314,178
Frais de négociation de titre	-5,791	-10,538	-11,539	-6,095	-10,435
<b>Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-554,429</b>	<b>204,966</b>	<b>218,758</b>	<b>2,657</b>	<b>283,383</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)</b>	<b>-387,396</b>	<b>342,353</b>	<b>267,34</b>	<b>101,669</b>	<b>397,424</b>
Droit de sortie	-	-	-	-	13,899
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-554,429</b>	<b>204,966</b>	<b>218,758</b>	<b>2,657</b>	<b>297,282</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-44,988
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-554,429</b>	<b>204,966</b>	<b>218,758</b>	<b>2,657</b>	<b>252,294</b>
Distribution de dividendes	-	-	99,012	110,305	119,161
Valeur liquidative	5 422,207	5 809,604	5467,251	5298,923	5307,559
<b>Nombre de parts</b>	<b>960</b>	<b>960</b>	<b>960</b>	<b>960</b>	<b>960</b>
<b><u>Ratios de gestion des placements :</u></b>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	-1,92%	-1,92%	-1,92%	1,92%	1,92%
Autres charges/actif net moyen	-0,28%	-0,22%	-0,22%	0,22%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	3,05%	2,42%	0,94%	1,87%	2,03%
<b>Actif net moyen</b>	<b>5 255 965,351</b>	<b>5 453 856,925</b>	<b>4 978 493,05</b>	<b>5 072 041,13</b>	<b>5 389 843,81</b>